



AIDE SOIGNANT

APPRENDRE UN MÉTIER

OBTENIR UN DIPLÔME !

L'aide-soignant est un élément de l'équipe soignante, sa qualification lui permet légalement de participer aux soins, d'y prendre part, mais sous la responsabilité de l'infirmière. Il réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie. L'aide-soignant réalise des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.



croix-rouge française
Institut Régional de Formation
Sanitaire et Sociale Languedoc-Roussillon



Amélie, 24 ans,
aide-soignante



« Actuellement j'occupe un poste au sein d'une MAS (maison d'accueil spécialisée) qui accueille un public de tout âge avec un polyhandicap. Au sein de cet établissement, j'exerce mon rôle d'aide-soignante mais aussi de référente pour deux résidents. Cela consiste en l'élaboration de son projet de vie, connaître ses besoins, ses intérêts, ses désirs. Je participe aussi à de nombreuses activités hors du soin comme de la gym douce, de la balnéothérapie, des ateliers cuisine, danse, sorties extérieures, les fonctions supplémentaires d'une aide-soignante ! »



QUELS EMPLOYEURS ?

Hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons d'accueil spécialisées (secteur handicap), services de soins à domicile...

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme.
- Inscription au concours :
 - irfss-occitanie.croix-rouge.fr (site de Nîmes).
- Les épreuves de sélection comportent des épreuves d'admissibilité et des épreuves orales.

Les candidat(e)s titulaires de diplôme de niveau IV et de diplômes du secteur sanitaire ou social de niveau V sont dispensés des épreuves de culture générale.

Vous pourrez accéder à la formation par l'apprentissage que vous soyez en liste principale ou en liste complémentaire à l'issue du concours.

LE CONTENU DE LA FORMATION

8 domaines de formation

Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne.

Module 2 : L'état clinique d'une personne.

Module 3 : Les soins.

Module 4 : Ergonomie.

Module 5 : Relation – Communication.

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers.

Module 7 : Transmission des informations.

Module 8 : Organisation du travail.

595h

D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE
RÉPARTIES SUR 2 ANS

Planning de l'alternance* (sur 24 mois)

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
34 semaines chez l'employeur	37 semaines chez l'employeur
(dont 4 semaines de stage)	(dont 4 semaines de stage)
10 semaines de formation théorique	7 semaines de formation théorique
8 semaines de stage hors employeur	8 semaines de stage hors employeur

* répartition donnée à titre indicatif

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

L'évaluation des compétences acquises par les apprentis est effectuée tout au long de leur formation.

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

